



À adresser à : Comité départemental JPA
Opération « 1^{er} Départ »
46 avenue du 4 Août 1944
56000 Vannes
Tél. : 02 97 47 07 68

Comité départemental Jeunesse au Plein Air
Morbihan

« Opération 1^{er} départ en vacances »
2010

Fiche de demande d'aide financière

(à renseigner par une structure)

Établissement scolaire :


Structure associative :

Institution :

Nom Prénom de l'enfant :

Nom et profession de la personne de l'établissement, de l'association ou de l'institution instruisant le dossier à contacter :

Adresse :

..... 

Avis :

Date :

Signature



À Remplir par la famille

Comité départemental JPA du Morbihan

**« Opération 1^{er} départ en vacances »
2010**

Fiche de demande d'aide financière

Nom Prénom de l'enfant :.....

Age :..... **Classe :**..... **Établissement :**.....

Coordonnées de la famille

Mme, Mr :

Adresse :

..... ☎ (fixe et / ou portable).....

Email :

Composition de la famille : adultes enfants

Profession des parents :

► **Zone d'origine :** zone rurale zone urbaine

► **Catégorie socio-professionnelle des parents :**

Salarié CDI

Sans emploi

Salarié CT précaire

Retraités

Autre situation :

► **Origine des ressources (plusieurs choix possibles) :**

- Salaires Retraites Assedic
 Allocations Adulte handicapé RSA RMA
 Sans aucune ressource
 Prestations sociales Autres :

► **Montant mensuel des revenus : (salaires + pensions + allocations)**

- 0 à 450 € 1001 € à 2000 €
 451 € à 1000 € plus de 2000 €

(Joindre avis d'imposition ou de non imposition)

Renseignements sur le projet de vacances

Le séjour collectif de vacances doit impérativement avoir fait l'objet d'une déclaration auprès des services départementaux de Jeunesse et Sports et devra comporter au minimum 4 nuits.

Dates du séjour envisagé : du/...../..... au/...../..... (4 nuitées minimum)

Lieu :

Coût du séjour :

Nom et coordonnées de l'organisateur du séjour :

S'agit-il d'un premier départ ? OUI NON

Si non, date et organisme du séjour précédent :

.....

Montant des autres aides obtenues

« CAF Azur » : Aide à l'enfance
Mairie..... MSA
Autres (précisez) :

Reste à charge de la famille :.....

Date et Signature des parents

**Au regard du coût, des revenus, des aides et du montant restant à la charge de la famille, une aide individualisée pourra être accordée et versée à l'organisme en déduction du coût du séjour par le comité technique de l'opération dans des délais brefs ; l'organisateur et la famille en seront informés.*

Contact :

Comité départemental JPA
6 Avenue du 4 Août 1944
56000 Vannes
Tél. : 02 97 47 07 68